

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE MARDI 23 MAI 2017 À 18 H 30 À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers : Lucien Boily,
Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric
Tremblay, Gino Villeneuve et Alain Fortin.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Monsieur Sylvain Duchesne, directeur
général, et monsieur Jean Paradis,
greffier.

La séance est ouverte à 18 h 30 et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

Puisque tous les membres du Conseil sont présents, il est unanimement convenu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire :

- « Comité organisateur des Fêtes du 150^e anniversaire d'Alma » - demande d'extension du couvre-feu – autorisation;
- Ultramarathon Saguenay-Lac-Saint-Jean – autorisation à emprunter les rues de la Ville.

DEMANDE D'AUTORISATION DE PERMIS D'ALCOOL – GRANDE NUIT D'ALMA – FÊTES DU 150^E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE D'ALMA 253-16-2017

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des Fêtes du 150^e anniversaire de la Ville d'Alma, l'activité suivante se déroulera au centre-ville comme suit :

Date	Nom de l'événement	Lieux
15 et 16 juillet 2017	La Grande Nuit d'Alma	<ul style="list-style-type: none"> • rue Sacré-Cœur, Ouest; • rue Saint-Joseph; • rue Collard Ouest;

CONSIDÉRANT QUE pour la tenue de cette activité, les organisateurs désirent faire une demande pour l'obtention des permis de vente d'alcool pour cette nuit d'activités;

CONSIDÉRANT QU'ils sollicitent l'accord de la Ville d'Alma pour la présentation de cette demande, avec, si possible, l'autorisation de vendre des boissons gazeuses et des boissons alcoolisées dans des cannettes au lieu de verres en plastique;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

"que la Ville d'Alma autorise et appuie « Le comité organisateur des fêtes du 150^e anniversaire d'Alma » à présenter à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec la demande pour l'obtention des permis d'alcool requis pour la tenue de l'activité ci-haut mentionnée sur la rue Sacré-Cœur Ouest, la rue Saint-Joseph et la rue Collard Ouest."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 230-15-2017 – ACQUISITION D'ACTIFS IMMOBILISÉS **254-16-2017**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 230-15-2017 afin d'autoriser l'acquisition d'actifs immobilisés suivante, soit l'achat d'une machine à bordure d'asphalte, auprès du seul soumissionnaire conforme, soit la firme J.A. Larue inc. de Québec, au coût de 17 384,22 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le prix de cet équipement a été modifié pour tenir compte de l'ajout d'équipements additionnels requis par le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution 230-15-2017 en conséquence;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"de modifier la résolution 230-15-2017, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 15 mai 2017, en remplaçant le montant « 17 384,22 \$ » par « 19 131,84 \$ »."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUMISSIONS – FOURNITURE ET POSE DE BÉTON BITUMINEUX ET RAPIÉÇAGE DE RUES POUR L'ANNÉE 2017 **255-16-2017**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture et la pose de béton bitumineux et rapiéçage de rues pour l'année 2017, les soumissions suivantes ont été reçues le 17 mai 2017 :

Non du soumissionnaire	Prix total, taxes incluses
Inter-Cité Construction Itée – Chicoutimi	1 994 179,59 \$
Compagnie Asphalte Itée – Laterrière	2 054 363,24 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le Service des travaux publics concernant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture et la pose de béton bitumineux et rapiéçage de rues pour l'année 2017 à la firme « Inter-Cité Construction ltée » de Chicoutimi, au coût total de 1 994 179,59 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément à la soumission reçue, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, le tout selon les disponibilités budgétaires pour chaque projet."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – FOURNITURE ET POSE DE BORDURES ET TROTTOIRS EN BÉTON **256-16-2017**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture et la pose de bordures et trottoirs en béton, les soumissions suivantes ont été reçues le 17 mai 2017 :

Nom du soumissionnaire	Prix total, taxes incluses
Aménagement Pelletier inc. – Alma	999 448,93 \$
Inter-Projet (9099-3593 Québec inc.) – Jonquière	1 092 722,40 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le Service des travaux publics concernant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture et la pose de bordures et trottoirs en béton à la firme « Aménagement Pelletier inc. » d'Alma, pour un coût total de 999 448,93 \$, taxes incluses, conformément à la soumission reçue, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même les projets d'immobilisations 047, 185, 220 et 112."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – MOBILIER URBAIN POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE **257-16-2017**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de mobilier urbain pour la bibliothèque municipale, les soumissions suivantes ont été reçues le 17 mai 2017 :

Nom du soumissionnaire	Prix total, taxes incluses
Les Constructions Globales inc. – Alma	13 212,93 \$
Équiparc Manufacturier d'équipements de parcs inc. – Saint-Jean-sur-Richelieu	19 849,28 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal et la directrice du Service des travaux publics précisant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour l'acquisition de mobilier urbain pour la bibliothèque municipale à la firme « Les Constructions Globales inc. » d'Alma, pour un coût total de 13 212,93 \$, taxes incluses, conformément à la soumission présentée, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même les disponibilités budgétaires prévues à cette fin au projet d'immobilisation 040."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – PAVÉ DE BÉTON POUR LA BIBLIOTHÈQUE

258-16-2017

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de 2 000 pieds carrés de pavé de béton technobloc Mista et 165 pieds linéaires de bordure pour les nouveaux aménagements de la bibliothèque municipale, les soumissions suivantes ont été reçues le 17 mai 2017 :

Nom du soumissionnaire	Prix taxes incluses
Fillion Briques et Pierres – Alma	9 781,71 \$
Pavés Concept 92 enr. – Québec	12 162,05 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal et la directrice du Service des travaux publics concernant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées et les erreurs de calcul évidentes décelées sur la soumission de la firme Fillion briques et pierres inc. qui modifient l'ordre des soumissionnaires comme suit :

Nom du soumissionnaire	Prix taxes incluses
Pavé Concept 92 enr. – Québec	12 162,05 \$
Fillion Briques et Pierres – Alma	13 064,44 \$

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
appuyé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison de 2 000 pieds carrés de pavé de béton technobloc Mista et 165 pieds linéaires de bordure pour les nouveaux aménagements de la bibliothèque municipale, à la firme « Pavé Concept 92 enr. » de Québec, pour un coût total de 12 162,05 \$, taxes incluses, conformément à la soumission reçue, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même le projet d'immobilisation 043."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – FOURNITURE ET LIVRAISON DE 17 AFFICHEURS DE VITESSE

259-16-2017

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de 17 afficheurs de vitesse avec les accessoires, les soumissions suivantes ont été reçues le 16 mai 2017 :

Nom du soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Prosolaire – Montréal	57 151,77 \$
Trafic Innovation inc. – St-Eustache	57 562,23 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal et la directrice du Service des travaux publics concernant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour la fourniture et la livraison de 17 afficheurs de vitesse avec les accessoires, à la firme « Prosolaire » de Montréal, pour un montant de 57 151,77 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission reçue et au devis descriptif l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même le surplus accumulé non affecté de la Ville."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – LOCATION DE DEUX CHARGEURS SUR PNEUS – 260-16-2017 REJET

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour la location de deux chargeurs sur pneus à raison de cinq (5) mois par saison et pour une durée de trois (3) ans, les soumissions suivantes ont été reçues le 25 avril 2017 :

Nom du soumissionnaire	Prix pour 2 chargeurs pendant 5 mois/taxes incluses
Équipement SMS inc. – Chicoutimi	63 494,94 \$
Nortrax Québec inc. – Chicoutimi	105 765,50 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par l'acheteur municipal et de la directrice du Service des travaux publics concernant la conformité des soumissions reçues et la recommandation de les rejeter en raison d'un dépassement important du budget réservé à cette fin;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
ET RÉSOLU :

"de rejeter toutes les soumissions reçues pour des considérations budgétaires et de procéder à un nouvel appel d'offres pour la location d'un seul chargeur sur pneus avec équipement à neige."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TAXIBUS ALMA – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017**261-16-2017**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Taxibus Alma inc. administre, opère et gère le service de transport collectif par taxi sur le territoire de la Ville d'Alma, le tout, depuis le 1^{er} juillet 2013;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de « Taxibus Alma inc. » a adopté, lors de son assemblée du 18 mai 2017, ses prévisions budgétaires pour l'exercice 2017, le tout, tel que soumis et plus amplement détaillé dans le document préparé par monsieur Yves Thériault, déposé au ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP);

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec exige que la Ville d'Alma adopte les prévisions budgétaires de Taxibus Alma inc. pour être admissible à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil municipal juge opportun d'approuver lesdites prévisions budgétaires 2017 de Taxibus Alma inc.;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Girard,
ET RÉSOLU :

"d'approuver les prévisions budgétaires 2017 de l'organisme Taxibus Alma inc., dont copie est annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

et de confirmer au ministère des Transports du Québec l'engagement de la Ville d'Alma dans le financement du service de transport collectif par taxi."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**« COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU 150^E ANNIVERSAIRE D'ALMA » – DEMANDE D'EXTENSION DU COUVRE-FEU –
AUTORISATION**

262-16-2017

CONSIDÉRANT QUE « Le comité organisateur des fêtes du 150^e anniversaire d'Alma » tiendra l'activité La Grande Nuit d'Alma dans la nuit du 15 au 16 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants dudit comité organisateur ont formulé au conseil municipal une demande d'autorisation pour la tenue de cette activité du 15 juillet 2017 à 23 heures jusqu'à 5 heures le 16 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation municipale sur les nuisances stipule que cette dernière ne s'applique pas à la production de bruit « *produit par des équipements, des appareils amplificateur de son, des instruments de musique lors d'une manifestation publique ou d'une activité communautaire ou sportive ou un spectacle ou autre type de représentation, tenu sur la voie publique ou dans un parc public, ou produit par des personnes y participant ou y assistant dûment autorisé par résolution du Conseil municipal* »;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"d'accorder l'autorisation prévue au règlement 1001-07 à l'organisme Festivalma inc. pour la tenue de la Grande Nuit d'Alma prévue de la Place Festirame jusqu'au centre-ville du 15 juillet 2017 à 23 heures et au 16 juillet 2017, jusqu'à 5 heures."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ULTRAMARATHON SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – AUTORISATION À EMPRUNTER LES RUES DE LA VILLE **263-16-2017**

CONSIDÉRANT QUE l'Ultramarathon Saguenay-Lac-Saint-Jean est une course à relais de 300 kilomètres sur les routes de la région tenue au profit de Leucan et de la Fondation Odyssée Dominique-Racine;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cet événement, une dizaine de coureurs escortés par les policiers circuleront dans les rues de la municipalité les 1^{er} et 2 juin 2017;

CONSIDÉRANT la demande formulée par le comité organisateur de l'Ultramarathon Saguenay-Lac-Saint-Jean afin d'obtenir une autorisation écrite pour leur permettre d'emprunter les rues de la Ville d'Alma et de bénéficier de l'assistance de la Sûreté du Québec, conformément aux exigences du ministère des Transports;

il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Girard, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le comité organisateur de l'Ultramarathon Saguenay-Lac-Saint-Jean, à emprunter les rues de la Ville d'Alma et de demander l'assistance de la Sûreté du Québec pour permettre le passage d'une dizaine de coureurs les 1^{er} et 2 juin 2017."

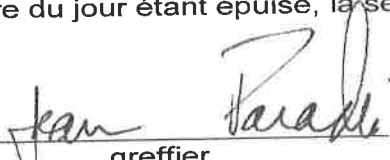
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

264-16-2017

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 52.


greffier


maire